

ARRETE DU MAIRE N° 27/2025

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 3321-3 et L.3321-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (live I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié,

Vu les travaux de voirie à exécuter sur la Commune de Belleau, route de Sivry (à hauteur du N° 7 jusqu'au N° 11, suivant plan joint au présent arrêté), par l'Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine - rue Pierre Adt à 54700 Atton,

Vu la convention de gestion du domaine public routier entre la Commune et la Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, et l'accord reçu en date du 07 octobre 2025 pour des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé (pour ralentissement de la vitesse de circulation des véhicules),

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. A compter du Lundi 20 octobre 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025 à 18h00 :

- ✓ La route de Sivry à partir du N°7 jusqu'au N° 11 sera fermée à la circulation,
- ✓ La vitesse sera limitée à 30km/h dans toute la zone de travaux avec interdiction de doubler,
- ✓ L'entretien et la maintenance de la signalisation sera sous la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux pendant toute la durée du chantier y compris les week-ends,
- ✓ Les obstacles devront être signalés par des barrières, panneaux ou rubalise et les sorties de chantier par des panneaux B31.

Article 2. La signalisation réglementaire sera installée, entretenue et déposée par l'Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant toute la durée des travaux.

Article 5. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 6. Ampliation sera adressée à :

- ✓ Eurovia Alsace Lorraine - rue Pierre Adt - 54700 Atton,
- ✓ Gendarmerie de Nomeny - 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny,
- ✓ Mairie de Sivry - 3 rue Jules Ferry - 54610 Sivry
- ✓ Diffusion sur Panneau-pocket et site internet de la Mairie de Belleau,
- ✓ Affichage au panneau à Belleau.

Belleau, le 14 octobre 2025

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.